

Masterplan « Formation professionnelle 2030 de la SSE »

Révisions de la formation professionnelle initiale : processus, organisation et organes

Résumé

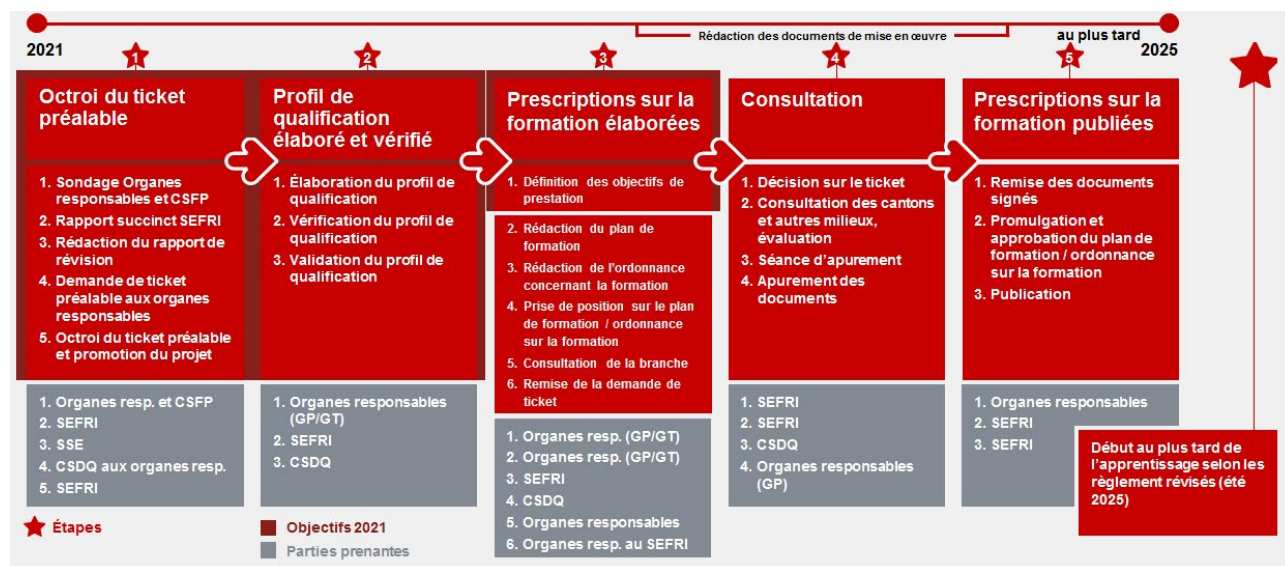
La phase de mise en œuvre du masterplan « Formation professionnelle 2030 de la SSE » débute en 2021. À cette occasion, les fonctions professionnelles de la formation professionnelle initiale font l'objet d'une révision. Cela concerne concrètement la révision des ordonnances sur la formation et plans de formation pour les maçons et aides-maçons qui est réalisée conjointement.

Les révisions sont effectuées conformément au processus entre partenaires sociaux prescrit par la Confédération. Il prévoit l'intégration dans l'organisation de projet de toutes les groupes d'intérêt concernés.

- La SSE et ses régions et sections est responsable de la définition adéquate des contenus de formation et procédures de qualification en sa qualité d'association faitière.
- Des experts métier des trois lieux d'apprentissage (entreprises, cours interentreprises et écoles professionnelles) sont consultés pour la définition des contenus conformément à leurs domaines de compétences respectifs.
- La Confédération et les cantons, ainsi que les syndicats en tant qu'associations des travailleurs et organes coresponsables, participent aux révisions en siégeant à la CSDQ, dans laquelle la SSE est également représentée et a la majorité des sièges.

Vue d'ensemble du processus de révision

Les étapes du processus de révision de la formation professionnelle initiale et les compétences y afférentes sont prescrites par la Confédération comme suit :



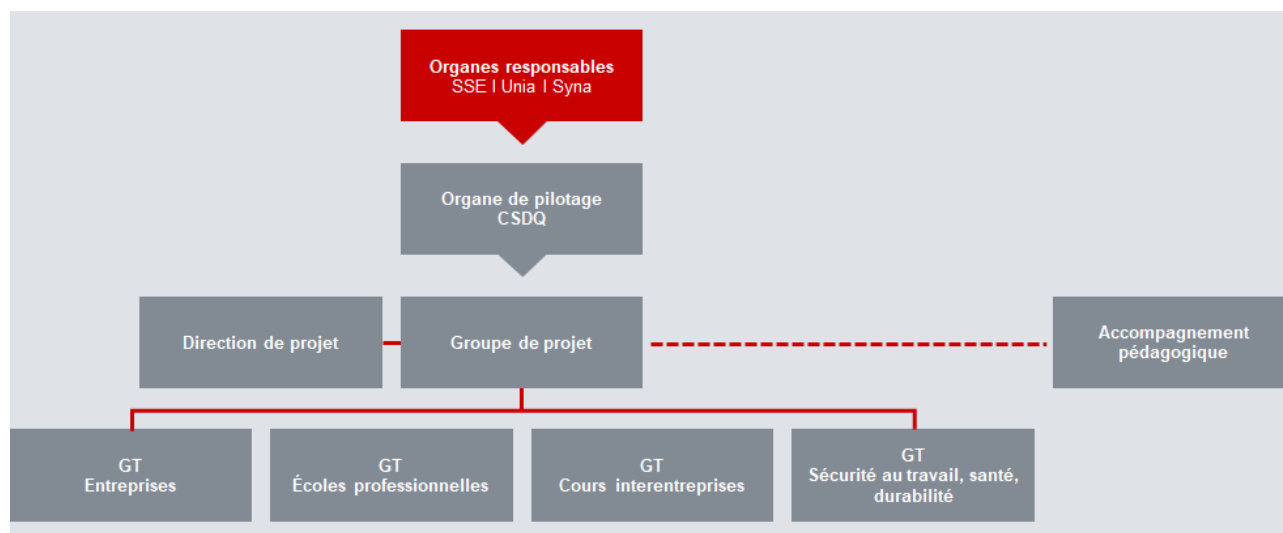
La planification actuelle prévoit l'approbation des prescriptions sur la formation par le SEFRI en 2024. La première volée d'apprentissage selon les règlements révisés est prévue pour l'été 2025.

Les objectifs pour 2021 comprennent l'octroi du ticket préalable par le SEFRI, la rédaction des profils de qualification et la définition des objectifs de prestations des trois lieux d'apprentissage.

Organisation du processus de révision

Organisation de projet Aide-maçon et maçon

L'organisation est conçue en accord avec les prescriptions fédérales comme suit :



La direction de projet est nommée par la SSE. L'accompagnement pédagogique incombe à Ectaveo SA.

Organes de révision

Organe de pilotage

Description

La Commission suisse pour le développement professionnel et de la qualité (CSDQ) a le rôle d'organe de pilotage, dans le cadre d'une révision complète de la formation professionnelle conformément à la décision du SEFRI du 28 mars 2017.

Composition

La CSDQ est composée de représentants des partenaires sociaux (Confédération, cantons, organisations du monde du travail) :

- | | |
|--|----------|
| ■ Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) | 7 sièges |
| ■ Personnel enseignant spécialisé | 2 sièges |
| ■ Organisations des employés selon la Convention nationale | 2 sièges |
| ■ Confédération et cantons | 3 sièges |

Les régions linguistiques doivent être représentées de manière adéquate.

Les représentants des entrepreneurs au sein de la CSDQ ont été élus par le comité central SSE le 10 décembre 2020 sur proposition des régions SSE pour la mandature 2021-2022.

La présidence de la CSDQ revient à un représentant des entrepreneurs désigné par la SSE. Le secrétariat est assuré par le secrétariat de la SSE.

Groupe de projet

Description

Le groupe de projet est responsable de l'élaboration du profil de qualification. De plus, il vérifie et compile les résultats des groupes de travail et élabore les conditions-cadre pour l'ordonnance sur la formation et le plan de formation à l'attention de la CSDQ.

Composition

- | | |
|--|----------|
| ■ Représentants des entrepreneurs de la CSDQ | 7 sièges |
| ■ Bureau Commission de surveillance Cours interentreprises | 4 sièges |
| ■ Association des maîtres spécialisés pour maçons (AMSM) | 2 sièges |

Groupe de travail Entreprises

Description

Le groupe de travail Entreprises élabore les objectifs de prestation pour le lieu d'apprentissage « Entreprises ». Les objectifs de prestation permettent de définir le niveau d'exigence des compétences à obtenir au cours des formations des filières professionnelles initiales.

Composition

Le groupe de travail Entreprises est composé de huit représentants des entrepreneurs, qui sont délégués par les régions SSE :

- | | |
|---------------------|----------|
| ■ Tessin | 1 siège |
| ■ Suisse romande | 2 sièges |
| ■ Suisse alémanique | 5 sièges |

Remarque : le profil d'exigences ci-joint doit être pris en compte lors de la nomination des membres du groupe de travail Entreprises.

Groupe de travail Cours interentreprises (CI)

Description

Le groupe de travail CI élabore les objectifs de prestation pour le lieu d'apprentissage « Cours interentreprises ». Les objectifs de prestation permettent de définir le niveau d'exigence des compétences à obtenir au cours des formations des filières professionnelles initiales.

Composition

- | | |
|---|----------|
| ■ Bureau Commission de surveillance Cours interentreprises | 4 sièges |
| ■ Autres représentants du lieu d'apprentissage Cours interentreprises | 4 sièges |

Groupe de travail Écoles professionnelles

Description

Le groupe de travail Écoles professionnelles élabore les objectifs de prestation pour le lieu d'apprentissage « Écoles professionnelles ». Les objectifs de prestation permettent de définir le niveau d'exigence des compétences à obtenir au cours des formations des filières professionnelles initiales.

Composition

- Président et vice-président de l'Association des maîtres spécialisés pour maçons (AMSM) 2 sièges
- Autres représentants de l'AMSM 6 sièges

Groupe de travail Sécurité au travail, protection de la santé et durabilité (GT STPSD)

Description

Le groupe de travail STPSD vérifie les objectifs de prestation des trois lieux d'apprentissage pour s'assurer qu'ils sont complets en ce qui concerne les mesures de sécurité au travail, de protection de la santé et de durabilité (annexe 2 du plan de formation).

Composition

- Collaborateurs du service Qualité et sécurité du secrétariat SSE 2 sièges